

LES MEFAITS DE L'AUTOMÉDICATION



1. INTRODUCTION

Ce livret fournit des informations sur la base d'une narration afin d'encourager les comportements d'évitement des produits médicaux falsifiés et des infractions similaires. Y sont couverts les médicaments illégaux, les médicaments vendus par le biais de canaux de distribution illicites et les risques liés à l'incitation de ce type d'entreprises.

Il a été élaboré dans le cadre du programme d'activités du Comité d'Experts sur la réduction des risques de santé publique liés à la falsification de produits médicaux et aux infractions similaires (CD-P-PH/CMED), coordonné par la Direction européenne de la qualité du médicament et soins de santé (EDQM) du Conseil de l'Europe, en étroite collaboration avec le ministère de la Santé de la République démocratique du Congo (RDC). La promotion de la Convention Medicrime du Conseil de l'Europe, dont l'article 18 souligne la nécessité d'organiser des campagnes de sensibilisation du grand public, est l'un des piliers de ce programme d'activités.

Le canal de communication choisi pour diffuser des messages clés sur la manière dont on peut agir pour éviter les risques est une bande dessinée (BD), disponible au format papier et électronique, qui permet d'atteindre plus facilement les adolescents et les adultes et, par leur biais, le grand public. L'objectif est de les informer sur la manière de contrôler les risques posés par les produits médicaux falsifiés et par les infractions similaires.

Les auteurs de la BD et le CD-P-PH/CMED souhaitent à tous les lecteurs de passer un bon moment en apprenant ensemble comme reconnaître et éviter les offres douteuses de produits médicaux illégaux, souvent falsifiés et dangereux, et comment priver les criminels des profits faciles qu'ils génèrent grâce à la vente de produits nocifs pour les patients.

2. QU'EST-CE QU'UN PRODUIT MÉDICAL FALSIFIÉ ? QU'ENTEND-ON PAR « INFRACTIONS SIMILAIRES » RÉF. 1,2, ?

C'est un produit dont l'identité et/ou la source sont présentées de manière trompeuse (sur l'étiquette ou l'emballage, par exemple), avec des indications mensongères et frauduleuses.

Dans la même veine, l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) utilise la définition suivante : « Les produits médicaux "de qualité inférieure" (aussi considérés comme "non conformes aux spécifications") sont autorisés par les autorités de réglementation nationales, mais ne répondent pas aux normes de qualité nationales ou internationales, aux spécifications ou ni aux unes ni aux autres. Les produits médicaux "falsifiés" sont des produits dont l'identité, la composition ou la source est représentée de façon trompeuse, que ce soit délibérément ou frauduleusement. » Les délégués de l'Assemblée mondiale de la Santé 2017 ont convenu de remplacer l'expression « produits médicaux de qualité inférieure/faux/faussement étiquetés/falsifiés/contrefaits » par « produits médicaux de qualité inférieure et falsifiés ».

Les infractions similaires recouvrent la fabrication, le stockage, le trafic et l'offre à la vente de produits médicaux en s'affranchissant délibérément des autorisations et contrôles officiels obligatoires. Ces infractions sont aussi dangereuses que la falsification des produits médicaux et constituent une menace d'ampleur comparable pour la santé publique. Citons l'exemple des pseudo-médicaments amaigrissants à base de sibutramine, un anorexigène amphétaminique interdit par les autorités de santé du monde entier depuis 2010, en raison d'effets indésirables sévères.

La falsification et les infractions similaires concernent potentiellement toutes sortes de produits médicaux : des produits disponibles sans ordonnance aux médicaments traitant des maladies potentiellement mortelles. Les médicaments à usage humain et à usage vétérinaire, les médicaments destinés à être administrés lors d'essais cliniques à des patients et à des personnes en bonne santé, les substances actives et les excipients, les dispositifs médicaux et leurs accessoires et composants sont ainsi couverts par les dispositions de la Convention Medicrime.

Lorsque les autorités identifient un produit médical suspecté de falsification, il n'est pas rare qu'une dizaine d'États (au moins) coopèrent selon les termes de la Convention Medicrime : du pays de fabrication du produit, devenu source du trafic, à ceux qui sont impliqués dans le stockage, le transport et la distribution du produit, en passant par ceux qui sont le théâtre de transactions financières illicites. La convention facilite le déroulement d'enquêtes sur ces différentes infractions et la traduction en justice des individus et groupes responsables.

3. INFORMATIONS CONTEXTUELLES CLÉS ET PRINCIPAUX MESSAGES À DIFFUSER

3.1. Quelle est l'ampleur du problème ?

Les menaces que font peser les produits médicaux falsifiés et les infractions similaires sur la santé publique ont atteint des proportions réellement mondiales. La falsification de produits médicaux est une industrie multimilliardaire qui représente un grand danger pour les individus particulièrement vulnérables que sont les patients. Elle est souvent associée au crime organisé et génère des profits substantiels avec un faible risque de détection et des sanctions relativement peu sévères en comparaison des infractions commises, notamment le trafic de stupéfiants.

La falsification de produits médicaux et les infractions similaires concernent tous les pays, qu'ils soient lieux de production, de transit ou de commercialisation de ces produits. Comme pour toutes les activités criminelles clandestines, il est impossible d'évaluer l'ampleur du problème avec précision. Pour de nombreux pays, la falsification des produits médicaux et les infractions similaires donnent lieu à une énorme aggravation de la pénurie de ressources en matière de santé et alimentent d'autres activités illégales, au détriment de la sécurité sociale et de la prospérité. La lutte contre ces infractions favorisera un développement durable et la libération de ressources au profit du bien-être social. Tous les pays du monde sont touchés par la falsification de produits médicaux et par les infractions similaires menaçant la santé publique.

3.2 Pourquoi les produits médicaux falsifiés et les infractions similaires sont-ils dangereux ?

- Il est impossible de vérifier la qualité d'un produit : il peut présenter une toxicité inattendue liée à des substances actives, à des excipients ou à des matériaux de conditionnement (plastique ou verre inapproprié).
- Même si le produit illégal contient les mêmes ingrédients que le médicament authentique, la répartition uniforme de ces ingrédients n'est jamais garantie. Certains lots peuvent donc contenir des quantités excessives ou insuffisantes de substance active.
- Des conditions de conservation inappropriées peuvent entraîner la détérioration du produit.
- Le manque ou l'absence de substance active représente également un danger, car le patient prend un médicament inopérant au lieu du traitement destiné à sa maladie ou à son affection. Un produit médical falsifié est un tueur silencieux ; les conséquences pour le patient peuvent donc être mortelles.
- La présence de produits médicaux falsifiés sur les étals des marchés clandestins, et parfois même dans les chaînes de fabrication et de distribution légales, peut également saper la confiance des patients à l'égard des systèmes de santé et des produits médicaux authentiques.

3.3 Pourquoi la falsification de produits médicaux et les infractions similaires sont-elles érigées en infractions pénales ?

La fabrication de produits médicaux authentiques est confiée à des professionnels hautement qualifiés et se déroule sous le strict contrôle des autorités publiques, toutes les précautions étant prises pour s'assurer que la vie des patients et des utilisateurs n'est pas mise en danger et que le meilleur résultat thérapeutique possible est obtenu.

Les produits médicaux falsifiés, en revanche, sont fabriqués par des individus ou des organisations qui ne cherchent qu'à réaliser des profits rapides, sans se préoccuper de la santé des patients et de ceux qui achètent leurs produits. Par conséquent, des substances inactives, des dosages erronés et même des substances nocives sont souvent utilisés dans le processus de fabrication.

Les criminels qui mettent ainsi délibérément en danger la santé et la vie des patients et des utilisateurs, et qui, ce faisant, sapent la confiance de la population à l'égard des systèmes de santé publique, posent donc un problème très grave. Les individus et organisations criminels doivent être traduits en justice et la santé publique doit être protégée.

LES MÉFAITS DE L'AUTOMÉDICATION

Depuis un certain temps, la vente et la consommation des faux médicaments prennent de l'ampleur au pays. La direction de la pharmacie en coopération avec d'autres services s'engage efficacement à lutter contre les faux médicaments (médicaments contrefaits). La présente BD présente l'histoire d'une fille victime de la consommation de faux médicaments. Sur ce, nous recommandons à notre lecteur de s'approvisionner dans des structures pharmaceutiques ayant des signes distinctifs du pharmacien. Car pris sans l'avis d'un spécialiste, le médicament tue.



MAIS OÙ VA-T-ELLE?



MAIS QU'AS-TU DONC STÉPHANIE ET QUE FAIS-TU DANS CE COIN TOUTE SEULE PENDANT QUE LE COURS SE DONNE

JE NE SAIS PAS CE QUI M'ARRIVE, J'AI DES SÉRIEUX MAUX DE TÊTE ET DE VENTRE



OH LALA!!! MAIS TU AS DE LA FIÈVRE ET TU ES TOUTE PALE! ALLONS ACHETER DES MÉDICAMENTS POUR STOPPER TES MALAISES



MAIS OÙ C'EST?

NON LOIN D'ICI IL Y A UN MARCHÉ JE CONNAIS DES GENS QUI VENDENT DES MÉDICAMENTS SUR LES ÉTALAGES



OK. ALLONS-Y



MAIS STEPHANIE, T'ES-TU FAIT CONSULTER AVANT DE PRENDRE LES MÉDICAMENTS ?



NON!!!



PRIS SANS L'AVIS D'UN SPÉCIALISTE LE MÉDICAMENT PEUT ENTRAÎNER DES CONSÉQUENCES DÉSASTREUSES. ÉVITEZ L'AUTOMÉDICATION.



PEU APRÈS CHEZ STÉPHANIE

STEPHANIE, MA FILLE QU'EST-CE QUE T'AS ?



STEPHANIE EXPLIQUE TOUTE LA SITUATION À SA MÈRE

ALLONS VITE À L'HÔPITAL.



STEPHANIE EST HOSPITALISÉE. LE TECHNICIEN DE LABORATOIRE FAIT DES PRÉLÈVEMENTS, ANALYSE ET DONNE LES RÉSULTATS AU MÉDECIN.

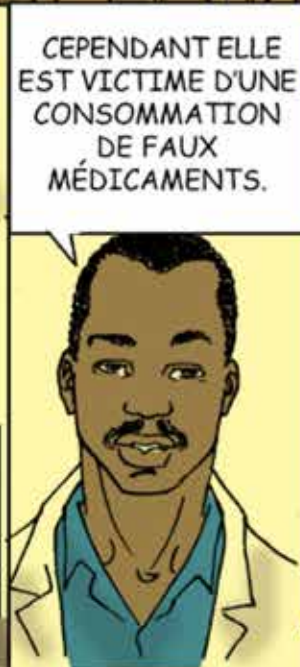


CEPENDANT ELLE EST VICTIME D'UNE CONSOMMATION DE FAUX MÉDICAMENTS.

CE N'EST PAS VRAI!!!




MADAME DE PAR LES ANALYSES FAITES À VOTRE FILLE, ELLE SOUFFRE BEL ET BIEN DE LA MALARIA ;







OÙ AS-TU DONC ACHETÉ
CES MÉDICAMENTS
STEPHANIE ?




SUR LES ÉTALAGES
AU MARCHÉ PRÈS DE
NOTRE INSTITUT.




OH!!! MA FILLE, SACHE DÈS AUJOURD'HUI QUE
LES MÉDICAMENTS DE LA RUE ET CEUX DES
ÉTALAGES TUENT. D'OÙ IL EST PRÉFÉRABLE
D'ACHETER VOS MÉDICAMENTS DANS UNE
PHARMACIE AYANT DE SIGNES DISTINCTIFS
DU PHARMACIEN AFIN D'ÉVITER LE PIRE.



DOCTEUR ! C'EST QUOI
UNE PHARMACIE AYANT DE
SIGNES DISTINCTIFS DU
PHARMACIEN.



BONNE QUESTION STÉPHANIE!
C'EST UNE PHARMACIE AUTORISÉE
PAR LE MINISTÈRE DE LA SANTÉ,
QUI RÉPOND AUX NORMES ET
SOUS LA RESPONSABILITÉ
D'UN PHARMACIEN AYANT
UN NUMÉRO D'ORDRE DE
PHARMACIEN ET UN
CADUCE AFFICHÉ.



DÉSORMAIS, MOI J'ACHÈTERAI
TOUJOURS DES MÉDICAMENTS DANS
DES PHARMACIES AGRÉÉES. CAR POUR
MA VIE ET MA SANTÉ, JE DIS NON
AUX FAUX MÉDICAMENTS.

I. QUESTIONS DE REFLEXION

1. Où achetez-vous vos médicaments ?
2. Consultez-vous des médecins ou pharmaciens en cas de maladie ?
3. Avez-vous déjà été victime d'une situation ayant trait aux faux médicaments ?
4. Comment avez-vous réagi (quelle solution avez-vous trouvée?)
5. Savez-vous distinguer une pharmacie agréée de celle qui ne l'est pas ?

II. MESSAGES CLÉS

1. Les médicaments de la rue et ceux proposés sur les étalages des marchés tuent.
2. Achetez vos produits dans une pharmacie affichant la signalisation distinctive d'un pharmacien.
3. Pris sans l'avis d'un spécialiste, le médicament peut entraîner des conséquences désastreuses. Evitez l'automédication.
4. Évitez de vous approvisionner dans le circuit illicite, le médicament falsifié vous guette.

Par conséquent, les comportements suivants sont encouragés :

- Choisissez bien les gens qui vous entourent !
- Faites attention et ne perdez jamais de vue ce que vous recherchez vraiment et ce qui est bon pour vous.
- Mieux vaut être seul.e.s que mal accompagné(e)s : écoutez vos vrai.e.s ami(e)s.
- Si vous voyez quelque chose d'anormal, parlez-en à des adultes ou à des professeurs.
- Soyez fort(e)s : dites « oui » ou « non » au bon moment dans les situations douteuses.
- Soyez libres.
- Aidez les personnes faibles à comprendre, à faire preuve de résilience.
- Lisez la BD avec vos ami(e)s, votre famille ou des collègues et parlez-en.
- Faites appel à votre raison et ne vous laissez pas envahir par vos émotions.

REMERCIEMENTS

Des sincères remerciements au Ministère de la Santé Publique et à Daniel Ngeleka Mutolo, en particulier, représentant la Direction de la Pharmacie et du Médicament de la République Démocratique du Congo, ainsi qu'au Prof Joseph Lino Pungi, enseignant et chef de département à l'Université de Kinshasa et doyen de la faculté des communications à l'Université catholique du Congo.

Sans leur initiative cette bande dessinée n'aurait pas vu le jour. Merci d'avoir fait ce travail précieux en créant cette bande dessinée pour les adolescents et adultes.

BIBLIOGRAPHIE

Ref1 : Convention Medicrime : <http://www.coe.int/fr/web/conventions/full-list/-/conventions/rms/0900001680084841>

Ref 2 : Communiqué de presse OMS, 29 Mai 2017 : <http://www.who.int/mediacentre/news/releases/2017/dementia-immunization-refugees/fr/>

